

A Malakoff, le 4 septembre 2023

Décision n°2023 - 45 portant délégation de signature durant les week-ends, les périodes de fermeture des centres et les jours fériés.

La directrice générale de l'EPIDE,

Vu l'article R3414-18 du code de la défense ;

Vu le décret du 18 mai 2020 portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement public d'insertion de la défense ;

Vu les décisions 2021-1967 et 2021-1968 portant dates de fermetures des centres des 30 juin 2021 et 2 juillet 2021 (congés et RTT) pour 2022 ;

Vu la délibération 2022-15 du conseil d'administration du 21 juillet 2022 portant modification du régime des astreintes à l'EPIDE.

Vu le règlement interne de l'EPIDE du 21 novembre 2013.

Vu la décision n°2022-28 du 26 juillet 2022 portant délégation de signature durant les fermetures des centres.

Décide :

Art. 1 — En complément du régime d'internat du lundi au vendredi, un hébergement est proposé les week-ends et durant les périodes de fermeture des centres et les jours fériés.

Art 2 - Durant ces périodes, il est instauré une astreinte décisionnelle assurée par des membres de CODIR des centres. L'astreinte décisionnelle s'entend comme une permanence téléphonique, complémentaire à l'astreinte de sécurité organisée dans chaque centre, qui intervient le cas échéant physiquement sur le centre d'affectation.

Art 3 — Pour les centres d'Alençon, Alès-La Grand'Combe, Belfort, Bordeaux, Bourges, Brétigny, Cambrai, Doullens, Langres, Lyon-Meyzieu, Margny-lès-Compiègne, Marseille, Montry, Saint Quentin, Strasbourg, Toulouse et Val de Reuil, les astreintes décisionnelles sont mutualisées selon la liste figurant en annexe 1.

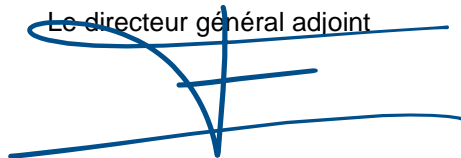
Art 4 — Du 8 septembre 2023 au 6 novembre 2023, les délégations des cadres d'astreintes décisionnelles sont étendues aux 17 centres cités précédemment.

Art 5 — Durant cette période il est également instauré une astreinte décisionnelle assurée par les membres du comité de direction générale. Cette astreinte décisionnelle est sollicitée en recours par les directeurs assurant l'astreinte décisionnelle. Elle s'entend comme une permanence téléphonique. Si nécessaire et en cas de situation d'une particulière gravité, les membres du comité de direction générale se déplace sur site. Cette astreinte décisionnelle est assurée selon la liste figurant en annexe 1.

Art 6 — Les astreintes décisionnelles sont rémunérées à hauteur de :

- 80 € bruts par week-end d'astreinte soit du vendredi 17H00 au lundi 08H00 ;
- 40 € bruts par jour pour une astreinte pendant les périodes de fermetures et les jours fériés.

Le directeur général adjoint



ANNEXE 1

ASTREINTES DECISIONNELLES MUTUALISEES POUR LES WEEK END DU 8 SEPTEMBRE 2023 AU 6 NOVEMBRE 2023

		Septembre 2023																								Octobre 2023							
		S36				S37				S38				S39				S40															
		V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M					
		8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	1	2	3	4					
Haut de France Normandie	Alençon, Cambrai, Doullens, Saint Quentin, Val de Reuil					Véronique MILLET 06 62 19 86 23								Rabah IDIR 06 70 07 91 64								Jérôme BLANCHARD 06 78 33 38 63								Emmanuelle LOUISE 06 85 28 89 28			
AGIR	Bourges-Osmoy, Brétigny / Orge, Margny-Lès-Compiègne, Montry																																
Sud	Alès-La Grand'Combe, Bordeaux, Marseille, Toulouse					Léa SANTONI 06 78 33 41 42								Thierry MAJCHRZAK 07 64 18 56 69								Lila SOME 07 64 37 05 04								Bachir BOURESAS 06 12 98 54 94			
Est	Belfort, Langres, Lyon-Meyzieu, Strasbourg																																
CDG						Nathalie BOUMENDIL								Florence GERARD-CHALET								François-Xavier POURCHET								Nathalie BOUMENDIL			

		Octobre 2023																								Novembre 2023															
		S41				S42				S43				S44				S45																							
		V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M													
		6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	1	2	3	4	5	6								
Haut de France Normandie	Alençon, Cambrai, Doullens, Saint Quentin, Val de Reuil					Bruno FERNANDES 06 43 09 27 28								Marie-Josée GALAS 06 72 66 70 78								Emmanuelle LOUISE 06 85 28 89 28								Rabah IDIR 06 70 07 91 64								Bruno FERNANDES 06 43 09 27 28			
AGIR	Bourges-Osmoy, Brétigny / Orge, Margny-Lès-Compiègne, Montry																																								
Sud	Alès-La Grand'Combe, Bordeaux, Marseille, Toulouse					Romain BOSSARD 06 77 91 48 97								Thierry MAJCHRZAK 07 64 18 56 69								Romain BOSSARD 06 77 91 48 97								Catherine PECH 07 84 51 40 40								Lila SOME 07 64 37 05 04			
Est	Belfort, Langres, Lyon-Meyzieu, Strasbourg																																								
CDG						Florence GERARD-CHALET								François-Xavier POURCHET								Nathalie BOUMENDIL								Florence GERARD-CHALET								François-Xavier POURCHET			